



VILLE THERMALE & TOURISTIQUE

Le 16 février 2009
Réf. FF/EL/15

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2009

Ouverture de séance : 19 h 30

Etaient présents : les membres en exercice

Etaient absent : M. Christian GEORGE

1 - FONCTIONNEMENT GENERAL

1 – A : Désignation du secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a désigné M. Christian BERNARD comme secrétaire de séance et le Directeur Général des Services comme secrétaire auxiliaire.

1 – B : Approbation du précédent procès verbal : Conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales, le compte-rendu des délibérations de la séance du 5 janvier 2009 a été affiché dans la huitaine. Le procès-verbal du conseil municipal du 5 janvier 2009, distribué le 3 février 2009, en annexe de la convocation, a été soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Ce procès-verbal a été approuvé **à l'unanimité**.

1 – C : Décisions du Maire prises dans le cadre de l'article L.2122 du Code général des collectivités territoriales : Le Conseil Municipal a précédemment accordé toutes délégations au Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Par application de l'article L.2122-23, il a été tenu informé de ces délégations. Elles sont les suivantes :

- **Décision n° 2008-107 du 5 décembre 2008** : convention de mise à disposition à titre gratuit de l'espace Jacques Fricchet, galerie des Arts à Luxeuil-les-Bains, conclue du 20 décembre à 8 heures au 21 décembre à 19 heures, au bénéfice de DOG-TRAINER ANIMATION, représenté par Manuel THOMAS, pour un spectacle « cabaret spectacle » ;
- **Décision n° 2008-RH-108 du 8 décembre 2008** : convention de stage passée entre la Ville et l'organisme de formation AFPS de Luxeuil-les-Bains, pour un stage effectué par Mlle Elodie TUAILLON, à l'école maternelle du Mont Valot de Luxeuil-les-Bains, du 8 au 19 décembre 2008 ;
- **Décision n° 2008-109 du 9 décembre 2008** : passation d'un marché d'assistance à maître d'ouvrage pour l'élaboration d'une architecture réseau entre les bâtiments distants de la Ville de Luxeuil-les-Bains pour la mise en place de voies de données, attribué à la société IRIS, 142 rue du Maréchal Oudinot à Nancy, pour un montant de 15 750 € hors taxes (18 837 € TTC) ;
- **Décision n° 2008-110 du 10 décembre 2008** : avenant au marché Mission d'accompagnement de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Luxeuil-les-Bains pour réalisation d'un nouveau PADD, suite au changement de municipalité, d'un montant de 5 775 € H.T, portant le nouveau montant du marché à 33880 € H.T ;
- **Décision n° 2008-111 du 12 décembre 2008** : mission d'intervention technique dans le cadre de travaux réalisés dans la forêt communale, confiée à l'ONF, rue Georges Ponsot à Vesoul, représenté par M. Alain BOISSON, responsable de l'Unité Territoriale ONF de Luxeuil-les-Bains, pour un coût forfaitaire de 200 € H.T ;
- **Décision n° 2008-112 du 15 décembre 2008** : participation de la Ville de Luxeuil-les-Bains aux frais de fonctionnement des écoles du SIVU du Pré au Coeur de Moffans et Vacheresse qui accueille des enfants luxoviens, pour un montant de 200 € par élève à compter de l'année scolaire 2007-2008 ;
- **Décision n° 2008-RH-114 du 26 décembre 2008** : convention de stage passée entre la Ville et le lycée professionnel privé de la Compassion de Villersexel, représenté par son

- directeur, M. Michel ESCRIVA, pour un stage effectué par Mlle Mélanie JEANNOT, à l'école maternelle du Bois de la Dame, du 2 au 21 février 2009 inclus ;
- **Décision n° 2008-RH-115 du 26 décembre 2008** : convention de stage passée entre la Ville et le Greta Formation 70 de Vesoul, représenté par son Président et Ordonnateur, M. Joël MARCHANDOT, pour un stage effectué par M. Emmanuel GRANDGIRARD, dans les services comptabilité et du personnel de la Mairie, du 17 au 23 décembre 2008 inclus ;
 - **Décision n° 2009-01 du 2 janvier 2009** : convention de mise à disposition à titre gratuit de la Basilique St Pierre au bénéfice de l'AEM « Petite Fugue », représentée par la Présidente, Mme Christine AUBRY, pour des répétitions les jeudi 21 et vendredi 22 mai 2009 et le concert Carmina Burana le samedi 23 mai 2009 ;
 - **Décision n° 2009-RH-02 du 6 janvier 2009** : convention de stage passée entre la Ville et le collège Mathy de Luxeuil-les-Bains, représenté par son Principal, Gilles ROCQUIN, pour un stage effectué par M. Lucien ABDELRHAFOR dans le service des Sports de la Mairie, du 12 au 16 janvier 2009 inclus ;
 - **Décision n° 2009-03 du 7 janvier 2009** : convention de mise à disposition à titre gratuit de l'espace Jacques Frichet, galerie des Arts à Luxeuil-les-Bains, au bénéfice de l'Union Nationale des Combattants section Luxeuil-les-Bains, pour une assemblée générale et une exposition du 23 janvier 8 h au 26 janvier 19 h ;
 - **Décision n° 2009-04 du 14 janvier 2009** : création d'une régie de recettes auprès du service « Pôle Culturel » de la Ville de Luxeuil-les-Bains, dont le siège est installé au Pôle Culturel, 1 avenue des Thermes. Cette régie fonctionne du 1er janvier au 31 décembre de chaque année à compter du 1er janvier 2009 ;
 - **Décision n° 2009-05 du 14 janvier 2009** : création d'une régie d'avances auprès du service « Pôle Culturel » de la Ville de Luxeuil-les-Bains, « espace Frichet-galerie des Arts », dont le siège est installé au Pôle Culturel, 1 avenue des Thermes à Luxeuil-les-Bains. La régie fonctionne du 1er janvier au 31 décembre de chaque année ;
 - **Décision n° 2009-06 du 16 janvier 2009** : prise en charge par la ville du règlement du spectacle « Chat en poche » organisé par le Société Lande Martinez Production pour un montant de 16 725 €. La commune au jour du contrat n'était pas encore détentrice de la licence d'entrepreneur de spectacles. Aussi, l'Office de Tourisme, disposant d'une licence d'entrepreneur de spectacles, a validé le contrat. Conformément à l'avenant n° 4 de la délibération n° 2008-159 du 19-09-2008, ce spectacle était financé par la Société Casino de Luxeuil, laquelle société a transféré la charge d'organisation du spectacle à la commune ;
 - **Décision n° 2009-07 du 19 janvier 2009** : acceptation d'un devis ONF pour l'exploitation de bois façonnés, cubage et classement, conformément au plan d'aménagement pluriannuel de la forêt communale. Ce devis s'élève à 992,68 € TTC ;
 - **Décision n° 2009-08 du 19 janvier 2009** : mise à disposition de trois personnes en insertion par l'association « Trait d'Union » pour le fleurissement et l'entretien des espaces verts de la commune, du 1er janvier au 31 décembre 2009. La Ville prendra à sa charge la fourniture des matériaux ainsi que les frais de structure qui seront facturés par « Trait d'Union », à savoir 1 jour /semaine pour l'encadrement soit 70 €/jour, taux horaire 3,50 € et l'ensemble des vêtements de protection nécessaires à chaque salarié, soit 160 € par salarié
 - **Décision n° 2009-09 du 19 janvier 2009** : mise à disposition de six personnes en insertion par l'association « Trait d'Union » pour le fleurissement et l'entretien des espaces verts de la commune, du 1er janvier au 31 décembre 2009. La Ville prendra à sa charge la fourniture des matériaux ainsi que les frais de structure qui seront facturés par « Trait d'Union », à savoir 2 jour/semaine pour l'encadrement soit 70 €/jour, taux horaire 3,50 € ;
 - **Décision n° 2009-10 du 19 janvier 2009** : convention de mise à disposition à titre gratuit de l'espace Jacques Frichet, galerie des Arts à Luxeuil-les-Bains, au bénéfice de l'association Luxeuil Patrimoine Vivant dans le cadre d'une soirée « bal costumé ». Cette convention est conclue du vendredi 13 février à 9 h 00 au lundi 16 février à 9 h 00.

Arrivée de M. Christian GEORGE

1 – D : Débat d'Orientation Budgétaire – Exercice 2009 : Conformément aux articles L 2121-8 et L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le Débat sur les Orientations Budgétaires est organisé dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget primitif et il porte notamment sur les orientations générales de l'exercice 2009. La teneur de ce débat n'a pas

de caractère décisionnel. Cependant, il doit être retracé dans une délibération. Le Conseil Municipal a pris acte de ces informations.

1 – E : Participation pour raccordement à l'égout : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a fixé le montant de la PRE comme suit, à compter du 10 février 2009 :

| Type de logement | Tarif en place depuis mars 2005 | Proposition 2009 |
|---------------------------------|---------------------------------|--|
| Ets art. comm. indust./personne | 168 | 8 €HT le m ² de SHON pour de l'habitat (construction neuve, extension, habitat existant...) 8 €HT le m ² jusqu'à 200 m ² de SHON pour toute construction à vocation commerciale, industrielle, professionnelle (hôtel, commerce...) 1 €HT le m ² pour la SHON supérieure à 200 m ² |
| T 1 | 168 | |
| T 2 | 251 | |
| T 3 | 335 | |
| T 4 | 503 | |
| T 5 | 671 | |
| T 6 et au-delà | 839 | |

1 – F : Modification des tarifs de l'eau : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de la tarification suivante :

| Tarif eau | | Nombre d'abonnés | Volume estimé |
|---|------|------------------|--------------------------------|
| Proposition prix par m ³ /part communale | 0,25 | | 410 000 |
| Prime progressive fixe | 15 | 977 | de 0 à 60 m ³ |
| | 30 | 733 | de 61 à 120 m ³ |
| | 45 | 387 | de 121 à 200 m ³ |
| | 70 | 116 | de 201 à 300 m ³ |
| | 100 | 80 | de 301 à 500 m ³ |
| | 200 | 51 | de 501 à 1000 m ³ |
| | 400 | 57 | Au-delà de 1000 m ³ |

1 – G : Fixation du taux unitaire des vacations funéraires : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a fixé le montant unitaire des vacations à :

- 1- vacation simple : 20 € au lieu de 12,20 €,
- 2- vacation double : sans changement, soit 24,40 €.

1 – H : Manifestations culturelles privées : Dans le cadre de l'organisation de manifestations culturelles privées, le service culturel pourra mettre un agent à disposition pour encaisser la recette. La recette étant le produit de l'activité privée, la commune ne peut s'engager sur la réalité du produit. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté cette proposition.

1 – I : Retrait d'une commune de l'Ecole Départementale de musique : La commune d'Adelans et Val de Bithaine a manifesté la volonté de ne plus adhérer à l'Ecole Départementale de Musique. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné un avis favorable au retrait de cette commune de l'Ecole Départementale de Musique.

1 – J : Subvention exceptionnelle à l'Association Sportive de Luxeuil (ASL) : Le Conseil Municipal, **par 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes Khadidja KOUZOUZ, Séverine MOREL et Fabienne VERGUET, MM. Alain LARRIERE, Philippe LEMERCIER et André VIEILLE)**, a décidé d'allouer à l'ASL une subvention exceptionnelle de 1 940,40 € en régularisation de la prestation d'encadrement de la classe football du collège Mathy durant la saison 2007-2008.

1 – K : Subvention exceptionnelle au Conservatoire de la Dentelle : Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a donné son accord pour allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 500 € au Conservatoire de la Dentelle dans le cadre du 3^{ème} Festival international de la dentelle qui se déroulera les 5, 6 et 7 juin 2009.

1 – L : Renouvellement des stages multisports : Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a accepté :

- de renouveler les stages multisports pendant les périodes des vacances scolaires au titre de l'année 2009,
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette animation (conventions Associations, partenaires, CCPLx...),
- de solliciter les subventions pour cette activité auprès des différents partenaires financiers (CAF, DDJSVA, ..) et de tout organisme qui pourrait y contribuer.

2 – INVESTISSEMENT - EQUIPEMENT

2 – A : Construction d'une caserne de gendarmerie : Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé :

- d'accepter la construction d'une caserne de gendarmerie à Luxeuil les Bains sur la parcelle cadastrée BE 122 dans le quartier Beauregard,
- d'approuver le choix de l'opérateur, soit la SA Habitat et Territoires ayant son siège social 26 rue de Fleurier à Vesoul,
- d'autoriser le versement à la réception des travaux d'un montant de 80 000 € à la SA habitat et Territoires correspondant à une participation financière des réseaux et voiries,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents suivants relatifs à cette construction.

M. le Maire s'absente et donne pouvoir à Mme Roselyne DECHILLY.

2 – B : Echange de terrain avec la CCPLx : Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a approuvé un échange de terrain avec la CCPLx et autorisé M. le Maire à signer les actes afférents à cet échange.

Retour de M. le Maire

2 – C : ORAC 3 – Versement des participations financières pour le Programme « démarche qualité pour les entreprises commerciales » - Modification de la délibération n° 2009-19 du 05.01.09 : Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé :

- d'autoriser le reversement des fonds FISAC à l'organisme consulaire concerné, la Chambre de Commerce et d'Industrie, pour un montant total de 4 002 €,
- de procéder au paiement d'une subvention de la Ville de Luxeuil à ce même organisme pour un montant global de 2 859 €.

2 – D : Nouvelle programmation des travaux de réhabilitation des branchements d'eau potable en plomb : Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a approuvé le programme suivant de réhabilitation des branchements d'eau potable en plomb :

- 2009 :.....43 branchements

| <u>Lieu</u> | <u>Nombre de branchements</u> |
|---------------------|-------------------------------|
| Rue Aristide Briand | 11 |
| Rue du 15/2 | 2 |
| Boulevard Richet | 14 |
| Rue Jules Adler | 5 |
| Rue Marquiset | 11 |

| | | |
|---|------------------------------------|-------------------------------|
| ➤ | <u>2010</u> :.....19 branchements | |
| | <u>Lieu</u> | <u>Nombre de branchements</u> |
| | Rue des Thermes | 1 |
| | Rue du Parc | 1 |
| | Allée des Romains | 1 |
| | Rue de Verdun | 10 |
| | Rue des Lavoisirs | 1 |
| | Rue des Aubépines | 2 |
| | Rue Lacépède | 3 |
| ➤ | <u>2011</u> :.....35 branchements | |
| | <u>Lieu</u> | <u>Nombre de branchements</u> |
| | Rue Alphonse Odeph | 10 |
| | Rue Charles Fourier | 13 |
| | Rue Colin | 12 |
| ➤ | <u>2012</u> :34 branchements | |
| | <u>Lieu</u> | <u>Nombre de branchements</u> |
| | Rue Grammont | 27 |
| | Impasse Gury | 5 |
| | Rue Gambetta | 2 |
| ➤ | <u>2013</u> :23 branchements | |
| | <u>Lieu</u> | <u>Nombre de branchements</u> |
| | Rue Charles Nodier | 1 |
| | Rue Clémenceau | 3 |
| | Rue de la Gare | 3 |
| | Rue de Turenne | 4 |
| | Rue des Cannes | 5 |
| | Rue des Ecoles | 1 |
| | Rue des pâquerettes | 2 |
| | Rue des remparts | 2 |
| | Rue du Morbief | 2 |

2 – E : Tranche 2009 du Programme pluriannuel de travaux de réhabilitation des branchements d'eau potable en plomb – Demande de subvention : En 2009, 43 branchements d'eau potable en plomb sont à supprimer. Coût estimatif total ->137 600 € HT. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé :

- d'adopter les projets de travaux, ainsi que le plan de financement prévisionnel,
- de solliciter les subventions correspondantes,
- de s'engager à compléter le financement de l'opération en cas de défaillance d'un ou de plusieurs co-financeurs,
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

3 – QUESTIONS DIVERSES

3 – A : ORAC 3 – Versement des participations financières – Programme « modernisation des entreprises » : Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a autorisé :

- le paiement d'une subvention de la Ville de Luxeuil-les-Bains au professionnel dont les coordonnées figurent en annexe pour un montant de 1 754 €,
- le reversement, à ce même professionnel, d'une subvention du Conseil Général d'un montant de 920 €.

La séance a été levée à 22 h 50.

Le Secrétaire de séance,

Le Député-Maire,

Christian BERNARD

Michel RAISON